

5052M97/7

321
(1942)

A

Equipement en block automatique à signaux lumineux du tronçon
Nîmes-Courbessac et établissement de deux postes électriques
en gare de Nîmes-G.V.

Lettre SNCF au M.T.P.

C.A. 22. 4.42 19 V
24. 4.42

Equipement en block automatique à signaux lumineux du tronçon
Nîmes-Tourbessac et établissement de deux postes électriques en gare de
Nîmes-G.V.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 24 avril 1942

Région du Sud-Est

C O P I E

Ligne de Nimes à Sète

-
Etablissement du block automatique
entre Nimes G.V. et Courbessac

Ve 503.028.2

Monsieur le Ministre,

4
3421 - 62

Comme suite à la décision
du Conseil du 22 avril 1942

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet ci-joint relatif à l'équipement en block automatique à signaux lumineux de la section Nimes G.V. (inclus) à Courbessac (inclus) de la ligne de Nimes à Sète et à l'établissement de deux postes électriques en gare de Nimes G.V.

Ce projet figure au programme spécial d'équipement "S V - Installations de sécurité (lère urgence)" et la dotation

.....

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-

correspondante est prévue au budget d'établissement de l'exercice 1942 qui vous a été soumis le 4 décembre 1941.

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,
signé : FOURNIER.

22 avril 1942

320

QUESTION V - Projets

Equipement en block automatique à signaux
lumineux du tronçon Nîmes-Courbessac et établissement
de deux postes électriques en gare de Nîmes G.V.

P.V. (p.4)

M. LE PRESIDENT précise que, en raison de l'électrification prochaine de la ligne de Nîmes à Sète, la S.N.C.F. se propose d'équiper en block automatique lumineux le tronçon Nîmes-Courbessac de cette ligne où la circulation est très intense.

Le projet est inscrit au Programme Spécial d'Equipement et les crédits nécessaires ont été ouverts au Budget d'Etablissement de 1942.

Le Conseil approuve le projet.

Sténo (p.19)

M. LE PRESIDENT.- Ce projet, qui est inscrit au Programme Spécial d'Equipement, concerne l'équipement en block automatique lumineux du tronçon Nîmes-Courbessac et l'établissement de deux postes électriques en gare de Nîmes-G.V. Il est, en quelque mesure, lié à l'électrification de cette ligne. La dépense prévue est de 14 M.F., montant équivalent à celui inscrit au Programme Spécial d'Equipement. Ce projet ne semble pas, par conséquent, appeler d'observations.

Le Conseil approuve le projet.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 22 avril 1942

V - Projets :

- Equipement en block automatique à signaux lumineux du tronçon Nîmes-Courbessac et établissement de deux postes électriques en gare de Nîmes G.V.-

Pres ▽

approuvés ^

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

— — — — —
CABINET DU PRÉSIDENT
— — — — —

Équipement en B. A. L. de Noncoy
Nîmes - Courbeson

—
Projet inscrit au Programme spécial
d'Équipement.

Crédit d'engagement 14, 4 M

Crédit de paiement en 1962 1 M

Équipement en BAL du tronçon Nîmes Combesac.

Projet inscrit au Programme Spécial d'Équipement.

Crédits d'engagement 14,4 M.

Crédits de paiement pour 1942 1 M.

Les dépenses totales du projet a été évalué à 14^h,2, au lieu de 14^h,4 prévus lors de l'établissement du budget.

La phase A de la note serait à modifier comme

il est indiqué:

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Paris, le 16 AVR 1942 1942

N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration

au sujet de

L'équipement en block automatique à signaux lumineux du tronçon Nîmes-Courbessac (ligne de Nîmes à Sète) et de l'établissement de deux postes électriques en gare de Nîmes G.V.

Poursuivant l'exécution de son programme d'équipement en block automatique lumineux, et en raison de l'électrification prochaine de la ligne de Nîmes à Sète, la S.N.C.F. se propose d'équiper en block automatique lumineux le tronçon Nîmes-Courbessac de cette ligne où la circulation est très intense.

Ce projet, qui est inscrit au Programme Spécial d'Equipement, procurera, indépendamment des facilités qui en résulteront pour l'exploitation, les principaux avantages ci-après par rapport aux installations existantes :

- Réduction du nombre des signaux,
- Meilleure visibilité, surtout la nuit et par temps de brouillard,
- Identité des indications de jour et de nuit,
- Rapidité et simplicité de fonctionnement,
- Absence d'organes mobiles, et par suite diminution des risques de dérangement,
- Entretien plus facile,
- Unification des installations et des règlements.

Les dispositions prévues comportent essentiellement :

- a) l'installation de signaux de block automatique et de signaux de gare,
- b) la réalisation d'installations de sécurité complémentaires ainsi que la modification de divers postes d'enclenchements,
- c) l'établissement de deux postes électriques en gare de Nîmes G.V., en remplacement des postes mécaniques n° I et II, de type très ancien, dont l'adaptation au block automatique n'est pas possible.

Les dépenses à engager pour l'exécution de ce projet sont évaluées à 14,2 M, ~~comme indiqué dans nos propositions de budget d'établissement.~~, au lieu de 14,4 millions ~~dans~~ au budget d'établissement.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1942 sont de 1 M.

La réalisation du projet procurera une économie de personnel qui peut être chiffrée annuellement à 180 000 fr.

Il est demandé à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver ce projet.

Le Directeur du Service Central
des Installations Fixes,

[Signature]